



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Cinquante-cinquième session**Genève, 1^{er}-5 juillet 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session****Additif****Liste des documents****1. Adoption de l'ordre du jour**

ST/SG/AC.10/C.3/109

Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session

ST/SG/AC.10/C.3/109/Add.1

Liste des documents et annotations

Documents de référence

ST/SG/AC.10/1/Rev.20

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, vingtième édition révisée

ST/SG/AC.10/11/Rev.6 et Amend.1

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Manuel d'épreuves et de critères, sixième édition révisée, telle qu'amendée

ST/SG/AC.10/30/Rev.7

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), septième édition révisée

ST/SG/AC.10/C.3/108 et Add.1

Rapport du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses sur sa cinquante-quatrième session

ST/SG/AC.10/C.4/72

Rapport du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques sur sa trente-sixième session

ST/SG/AC.10/46 et add.1 à 3

Rapport du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques sur sa neuvième session



2. Explosifs et questions connexes

a) Examen des épreuves de la série 6

ST/SG/AC.10/C.3/2019/11 (SAAMI) Examen des critères de l'épreuve 6 d)

b) Amélioration des essais de la série 8

ST/SG/AC.10/C.3/2019/6 (CEFIC) Texte explicatif portant sur les limites de température applicables dans l'appendice 6 du Manuel d'épreuves et de critères

c) Révision des épreuves des parties I, II et III du Manuel d'épreuves et de critères

ST/SG/AC.10/C.3/2019/7 (CEFIC) Régulation de la température des échantillons énergétiques

ST/SG/AC.10/C.3/2019/12 (SAAMI) Mise en harmonie des critères des épreuves de la série 4 b) ii) avec l'objet de ces épreuves

d) Détonateurs normalisés « UN »

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

e) Révision des instructions d'emballage relatives aux explosifs

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

f) Application des dispositions relatives à la sûreté aux explosifs relevant de rubriques n.s.a

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

g) Épreuve N.1 pour les matières solides facilement inflammables

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

h) Révision du chapitre 2.1 du SGH

ST/SG/AC.10/C.3/2019/32 (Suède) Élaboration d'un nouveau chapitre 2.1 du SGH (explosifs)

i) Échantillons énergétiques

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

j) Questions liées à la définition des explosifs

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

k) Examen des prescriptions en matière d'emballage et de transport pour les ENA

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

l) Questions diverses

- | | |
|---------------------------------|---|
| ST/SG/AC.10/C.3/2019/13 (SAAMI) | Précisions concernant la définition, dans les règlements, des groupes de compatibilité auxquels sont affectées les marchandises de la classe 1, y compris le groupe S |
| ST/SG/AC.10/C.3/2019/14 (SAAMI) | Retirer la masse nette de matières explosibles des renseignements devant figurer dans le document de transport des matières et objets de la division 1.4 |

3. Inscription, classement et emballage

- | | |
|--|---|
| ST/SG/AC.10/C.3/2019/9 (Suisse) | Champ d'application de la disposition spéciale 274 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2019/15 (CEFIC) | Peroxydes organiques, proposition d'ajouter une nouvelle rubrique au 2.5.3.2.4 et dans l'instruction de transport en citernes mobiles T23 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2019/18
+ Document informel INF.6 (CEFIC) | Exemptions pour les matières qui polymérisent |
| ST/SG/AC.10/C.3/2019/27 (Suisse) | Champ d'application du 4.1.2.2 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2019/28 (Suisse) | Transport d'emballages en vue de leur élimination ou recyclage |
| ST/SG/AC.10/C.3/2019/29 (Suisse) | Disposition spéciale 363 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2019/37
+ Document informel INF.7 (Espagne) | Révision des noms espagnols des numéros ONU |

4. Systèmes de stockage de l'électricité**a) Épreuves pour batteries au lithium**

- | | |
|---|--|
| ST/SG/AC.10/C.3/2019/33
(RECHARGE et PRBA) | Modifications à apporter au paragraphe 38.3.3 d) et g) du Manuel d'épreuves et de critères |
|---|--|

b) Système de classification des batteries au lithium en fonction du danger

- | | |
|---|--|
| ST/SG/AC.10/C.3/2019/26
+ Document informel INF.5 (France) | Travaux du groupe de travail informel chargé du classement des piles et batteries au lithium |
|---|--|

c) Dispositions relatives au transport

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

d) Batteries au lithium endommagées ou défectueuses

- | | |
|---------------------------------|--|
| ST/SG/AC.10/C.3/2019/36 (MDBTC) | Prescriptions relatives aux piles et batteries au lithium endommagées ou défectueuses dans la disposition spéciale 376 |
|---------------------------------|--|

e) Batteries au sodium-ion

- | | |
|--|--|
| ST/SG/AC.10/C.3/2019/35
(Royaume-Uni) | Batteries au sodium-ion – informations supplémentaires |
|--|--|

f) Questions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2019/8 (OTIF)	No ONU 3536 « BATTERIES AU LITHIUM INSTALLÉES DANS DES ENGINs DE TRANSPORT batteries au lithium-ion ou batteries au lithium métal »
ST/SG/AC.10/C.3/2019/34 (PRBA)	Utilisation, pour le transport de batteries au lithium, d'emballages ne devant pas satisfaire aux prescriptions du 4.1.1.3 et dont la masse nette dépasse 400 kg

5. Transport de gaz**a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non-ONU**

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

b) Questions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2019/17 (Canada)	Récipients à pression « UN » composites avec revêtement en acier
ST/SG/AC.10/C.3/2019/21 (EIGA, CGA et ECMA) + Document informel INF.3 (EIGA, CGA et ECMA)	Dispositions concernant les récipients à pression et leurs fermetures
ST/SG/AC.10/C.3/2019/31 (EIGA)	Utilisation de bagues pour l'apposition de la marque de contrôle périodique sur les récipients à pression

6. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses**a) Marquage et étiquetage**

ST/SG/AC.10/C.3/2019/19 (Espagne et CTIF)	Différenciation visuelle des étiquettes/plaques-étiquettes relatives aux gaz
---	--

b) Emballages

ST/SG/AC.10/C.3/2019/5 (Allemagne)	Équipements de service différents et autres solutions et méthodes d'inspection et d'épreuve des GRV
ST/SG/AC.10/C.3/2019/23 (RECHARGE, OICA, PRBA et COSTHA)	Applicabilité de l'instruction d'emballage LP906
ST/SG/AC.10/C.3/2019/24 (Belgique)	Durée d'utilisation admise des GRV composites avec récipient intérieur en plastique
ST/SG/AC.10/C.3/2019/25 (SSCA)	Matières liquides du groupe d'emballage I emballées dans des GRV en métal
ST/SG/AC.10/C.3/2019/30 + Document informels INF.8 et INF.9 (Royaume-Uni)	Épreuves de résistance des emballages pour objets susceptibles de produire une chaleur excessive

c) Citernes mobiles en matière plastique renforcée de fibres

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

d) Citernes mobiles (autres que les citernes mobiles en matière plastique renforcée de fibres)

ST/SG/AC.10/C.3/2019/2 (Fédération de Russie) Ajout d'un nouveau paragraphe 6.9.4, intitulé « Prescriptions relatives à la conception, à la construction, aux contrôles et aux épreuves des soupapes, dispositifs de décompression et trappes de visite en matière plastique renforcée de fibre dans le cas des citernes mobiles »

e) Autres propositions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2019/3 (FEA et HCPA) Augmentation de la pression interne maximale autorisée pour les générateurs d'aérosols

ST/SG/AC.10/C.3/2019/4 (CEFIC) Harmonisation de la prescription « structurellement propre à l'emploi »

ST/SG/AC.10/C.3/2019/10 (Suisse) Transport par voie postale des colis exceptés de la classe 7 présentant une activité limitée

ST/SG/AC.10/C.3/2019/16 (Canada) Modification à apporter à la définition d'un grand emballage

ST/SG/AC.10/C.3/2019/22 + Document informel INF.4 (Roumanie) Propositions de modification concernant l'utilisation des termes « risk » (risque) et « hazard/danger » (danger) dans les Recommandations et le Règlement type

7. Harmonisation générale des règlements de transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

8. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

9. Principes directeurs du Règlement type

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) :

a) Épreuves relatives aux matières comburantes

ST/SG/AC.10/C.3/2019/20 (France) Épreuves relatives aux matières comburantes liquides ou solides : amélioration de la prise en considération de la taille des particules, des matériaux friables ou des matériaux revêtus

b) Produits chimiques sous pression

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

c) **Mise à jour des renvois aux Directives de l'OCDE**

ST/SG/AC.10/C.3/2019/1
(Union européenne)

Révision du paragraphe 2.8.3.2

d) **Révision du chapitre 2.1**

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

e) **Classification simultanée des dangers physiques et ordre de prépondérance des dangers**

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

f) **Divers**

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

11. Questions diverses

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

12. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, le Sous-Comité pourrait adopter le rapport de sa cinquante-cinquième session et ses annexes sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
